



CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mars 2021

Date de convocation : 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars, le Conseil d'Administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Delphine SIMONIN, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres votants : 7

CA2021.03-01 – Compte de gestion 2020.

<u>Présents</u> :	Delphine SIMONIN, Anouck BESSON, Christiane VERNE, Aziza KRIMOU, Christine CHAMPIN, Marie-Anne EGLISE, Gérard OVIGUE.
<u>Excusés</u> :	Sébastien GOBERT,
<u>Absente</u> :	Marie-José LOEZER
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Votes Pour : 7
 Votes Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend pas part au vote : 0

Jasseron, le 18 mars 2021
 Delphine SIMONIN,
 Vice-Présidente



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 14/04/2021



CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mars 2021

Date de convocation : 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars, le Conseil d'Administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Delphine SIMONIN, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres votants : 7

CA2021.03-02 – Compte Administratif 2020.

<u>Présents</u> :	Delphine SIMONIN, Anouck BESSON, Christiane VERNE, Aziza KRIMOU, Christine CHAMPIN, Marie-Anne LEGLISE, Gérard OVIGUE.
<u>Excusé</u> :	Sébastien GOBERT
<u>Absente</u> :	Marie-José LOEZER
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Sébastien GOBERT, Maire, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévu	11 797,14	11 797,14
Réalisé	2 609,47	8 000,00
Résultat de l'exercice		+5 390,53
Résultat clôture exercice précédent		3 697,14
Résultat cumulé	2 609,47	11 697,14
Résultats de clôture 2020		+ 9 087,67

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° arrête les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021
Affichage : 14/04/2021

Votes Pour : 7
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0



Jasseron, le 18 mars 2021
Delphine SIMONIN,
Vice-Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "DS" or similar, enclosed within a blue oval.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 14/04/2021



NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET CCAS de JASSERON

Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Elaboré par le Président, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Le bilan comptable ne se compose que de la seule section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 2 609,47€ et retracent les aides cantines (2 065€) les aides vacances (350€) et secours d'urgence (194,47€).

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 8 000€ correspondant à la subvention communale à laquelle est ajouté le résultat positif de fonctionnement de l'année 2019 pour 3 697,14€.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	8 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	2 609,47 €
Résultats de fonctionnement 2020	+ 5 390,53 €
Excédent 2019 reporté	3 697,14€
Excédent global d'exploitation 2020	9 087,67 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 14/04/2021



CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mars 2021

Date de convocation : 18 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit mars, le Conseil d'Administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Delphine SIMONIN, Vice-Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de membres votants : 7

CA2021.03-03 – Budget primitif 2021.

<u>Présents</u> :	Delphine SIMONIN, Anouck BESSON, Christiane VERNE, Aziza KRIMOU, Christine CHAMPIN, Marie-Anne EGLISE, Gérard OVIGUE.
<u>Excusés</u> :	Sébastien GOBERT
<u>Absente</u> :	Marie-José LOEZER
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
<u>Rapporteur</u> :	Delphine SIMONIN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Considérant le projet de budget primitif 2021 du budget CCAS,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget CCAS adoptés dans la présente séance du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration **ADOpte** le budget primitif CCAS 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement 16 187,67€

Votes Pour : 6
 Votes Contre : 0
 Abstention : 1
 Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 14/04/2021



Jasseron, le 18 mars 2021
 Delphine SIMONIN,
 Vice-Présidente



NOTE DE SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET CCAS de JASSERON

Introduction

Le budget primitif prévoit et autorise les dépenses et les recettes du CCAS en section équilibrée de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 16 187,67€ :

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| - Fêtes et cérémonies : | 3 000,00 € |
| - Catalogues, imprimés : | 100,00 € |
| - Secours d'urgence : | 6 500,00 € |
| - Aides (vacances, cantines, ...) : | 6 587,67 € |

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 187,67€

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - Subvention du budget communal : | 7 000,00 € |
| - Libéralités : | 100,00 € |
| - Résultat reporté 2020 : | 9 087,67€ |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20210318-CA2021-03-03-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2021

Affichage : 14/04/2021